AGENDA 21 DE LA VILLE DE SERRIS BILAN 2012

Une ville verte, solidaire et durable





BILAN 2012 DE L'AGENDA 21 DE SERRIS

L'espace urbain s'étend de plus en plus ; actuellement 50 % de la population mondiale, et plus de 70% des Français, vivent en ville. Cette tendance devrait s'intensifier d'ici 2030, il est vraiment temps de faire face aux enjeux de la ville du xxi^e siècle. Ces enjeux doivent amener tous les acteurs publics à repenser en profondeur la gestion de l'habitat, de la mobilité, des ressources...

Le défi est considérable en milieu urbain (traditionnellement plus impacté par la crise économique et environnementale). En effet, il faudra continuer à préserver la qualité de vie des citoyens tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et dans le même temps maîtriser la dépense publique tout en développant l'attractivité du territoire.

Certaines collectivités pionnières se sont déjà lancées courageusement dans une démarche visant à limiter l'impact de leur fonctionnement sur l'environnement, signant là leur grande volonté de donner suite à la déclaration de Rio de 1992. En l'absence d'un cadre institutionnel bien défini, elles ont avancé à tâtons durant ces dernières décennies, mais en tout cas, elles ont donné l'exemple au travers d'initiatives innovantes.

Au niveau national, le Grenelle de l'Environnement aura eu un effet bénéfique sur l'accélération de la prise de conscience des collectivités locales, échelle de proximité la plus pertinente pour décliner les actions mondiales en faveur d'un développement durable.

Même si son appropriation en France reste lente, l'agenda 21 est un bon outil pédagogique qui permet entre autre d'optimiser le débat démocratique. Son intérêt réside dans la prise en compte de la dimension culturelle, nécessaire pour accompagner le changement de comportement.

C'est pourquoi, Serris s'est engagé en 2011 dans un agenda 21 (programme 2011/2017). Outre l'avantage d'être un instrument fédérateur, transversal et globalisant puisqu'il intègre l'ensemble des secteurs de notre politique, il a l'ambition d'être un **outil de mobilisation collective.**

Ce premier programme d'actions doit permettre à notre ville de continuer à se développer harmonieusement et de se maintenir dans le temps tout en affrontant, à notre petite échelle, les nombreux défis de ce siècle (dérèglement climatique, recul de la biodiversité, équité et solidarité entre les peuples...). Son ancrage sur un territoire en pleine mutation est complexe et demande une volonté sans faille.

Malgré tout, son rapport au reste du territoire se dessine progressivement. En s'appuyant sur les différents documents de planification, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire (PLU), de la politique de l'habitat (PLH), de la mobilité (PLD) ou même de la vie sociale, l'agenda 21 de Serris s'invite désormais dans tous les débats visant le développement du secteur.

Plus d'une année s'est passée depuis sa mise en œuvre opérationnelle. Un long, très long chemin reste encore à parcourir, mais l'engagement reste intact. C'est donc avec un immense plaisir que nous vous proposons, comme nous nous y étions engagés, ce point d'étape.



Qu'est ce que l'agenda 21 ?

Rapport Brundtland - 1987 : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Convention de Rio - 1992 : Plus de 150 chefs d'état signent un programme d'actions concrètes pour le xxf siècle, l'Agenda 21, décliné du concept de développement durable, et qui repose sur 3 piliers fondateurs : l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Préambule

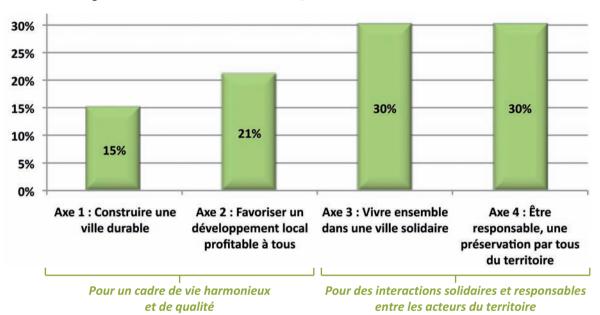
Démarche globale en matière de développement durable, l'agenda 21 de Serris a été engagé en juin 2011 et présenté aux habitants fin 2011. Il constitue un socle global, permettant de structurer et de rendre cohérentes toutes les actions à mener en faveur d'une ville plus durable.

Ce programme d'actions a été adopté pour 6 ans, de 2011 à 2017. Sa construction résulte de l'analyse de l'ensemble des politiques menées sur la commune. Il s'agit d'un agenda 21 de territoire : il intègre des actions strictement communales,

mais également des actions partenariales, portées par les partenaires de la ville tels que l'EPA France, le SAN du Val d'Europe...

Avant l'agenda 21, la ville de Serris avait déjà engagé des actions en faveur du développement durable. D'une manière globale, **l'état d'avancement de l'agenda 21 est estimé à 24%** en décembre 2012.

Plus précisément, suivant la structure de l'agenda 21, l'estimation de cet état d'avancement est :



Durant cette première année de mise en œuvre, l'accent a plutôt été mis sur la poursuite des actions déjà engagées, qu'elles soient :

- d'initiatives communales, telles que la gestion différenciée des espaces verts, ou bien l'élaboration du Projet Éducatif Local...
- partenariales, telles que l'élaboration du Plan Local

d'Urbanisme, ou bien le développement du logement intermédiaire...

L'année 2012 a également été l'occasion de préfigurer des opérations visibles par la réalisation d'études diverses. Ceci permettra la mise en œuvre future d'actions concrètes dans les meilleures conditions possibles, adaptées au territoire et à ses acteurs.

Chronologie de l'agenda 21 de Serris



AXE 1: CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE

L'un des principaux enjeux de l'agenda 21 de Serris est d'intégrer pleinement le développement durable dans la construction de la ville.

Objectif 1-1 - Réaliser un écoquartier : projet phare de l'agenda 21

À suivre... L'écoquartier de Serris est intégré aux réflexions de la prochaine phase d'aménagement (Phase IV) inscrite dans le Projet d'Intérêt Général. Il sera implanté à l'est du centre urbain dans la ZAC du Pré de Claye et dans la future ZAC de la Motte.

Objectif 1-2 - Promouvoir un urbanisme durable et accueillant

Intégrer le développement durable dans les nouveaux projets d'aménagement est un objectif majeur de la commune. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme, en cours de finalisation, inscrit les principes d'équilibres socio-économique, urbain et écologique comme conditions de l'urbanisation actuelle et future. D'autre part, un cahier des charges reprenant la vision communale de la ville durable est en cours d'élaboration pour un meilleur ancrage de ces objectifs sur le territoire.

À suivre... La prochaine phase d'aménagement, qui se déclinera à partir de 2017, portera les enjeux du développement durable.

Objectif 1-3 - Intégrer les espaces verts et naturels dans le maillage urbain

Une partie de la coulée verte, voie douce reliant l'Hôtel de Ville au centre aquatique, a accueilli ses nouveaux promeneurs en mars 2012. Sur l'ensemble de la commune, la trame verte et bleue représente 30 ha d'espaces verts.

À suivre... En 2013, la coulée verte sera prolongée jusqu'au centre aquatique et son bassin, en cours de création.



Coulée verte

Objectif 1-4 - Entretenir la nature en ville

Depuis 2010, la gestion différenciée des espaces verts est mise en œuvre progressivement. Elle entraîne des changements d'habitude et de méthode, des modifications notables du paysage urbain... Pourtant, son adoption a

permis à la ville d'exclure l'utilisation de pesticides, de diminuer sa consommation d'eau d'arrosage, de revaloriser les déchets organiques... tout en préservant son titre de Ville Fleurie (3 Fleurs de Vermeil depuis 2006).

Depuis 2 ans, les élèves de l'école maternelle Jean de la Fontaine découvrent les joies du jardinage dans le potager pédagogique de l'école, grâce au partenariat développé avec l'association Alliance Terre Vie. Depuis octobre 2012, l'école Henri Matisse et le centre de loisirs coopèrent pour promouvoir le jardinage auprès des enfants, et progressivement transformer l'espace vert dédié en jardin médiéval.

À suivre... Les jardins seront à l'honneur lors de la Semaine du Développement Durable 2013, avec notamment une présentation de l'étude pour la création de Jardins Familiaux.



Gestion différenciée des espaces verts

Objectif 1-5 - Valoriser l'usage des espaces agricoles locaux

Une réunion d'information sur les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) a été organisée en 2011, avec pour vocation de susciter l'envie de s'engager dans une telle action.

À suivre... Les réflexions sur la destination des territoires en Périmètre Régional d'Intervention Foncière, au bénéfice des terres agricoles, seront relancées dès 2014.



Objectif 1-6 - Mieux prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air

En 2012, l'EPA a élaboré une charte, instaurant un nouveau cadre, qui inscrit la réalisation et le fonctionnement de la ZAC du Couternois dans les 5 finalités du développement durable énoncées par le Grenelle de l'Environnement.

AXE 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT LOCAL PROFITABLE À TOUS

Afin de promouvoir un développement harmonieux, la ville et ses partenaires doivent concourir à la diversification du tissu économique et des logements, au renforcement de l'offre de transports...

Objectif 2-1 - Proposer une diversité de logements accessibles à tous

Pour favoriser le parcours résidentiel, un programme de 30 logements a été inauguré dans le Bourg en octobre 2012. Il comprend 12 logements en accession, 10 en Pass Foncier subventionné par la ville et 8 en Prêt Locatif Social adaptés aux personnes âgées.

À suivre... 29 logements BBC (Bâtiment Basse Consommation), en location-accession, seront livrés fin 2013 dans le Centre Urbain. De plus, un nouveau programme de 20 logements sociaux est actuellement à l'étude à proximité de l'Hôtel de Ville.

Objectif 2-2 - Planifier et encourager les modes de déplacements alternatifs

Le Syndicat Intercommunal des Transports (SIT) propose des actions en faveur des Plans de Déplacement d'Entreprises, contribuant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles. Il a d'ailleurs présenté sa démarche aux entreprises et commerces locaux, lors de la Matinale organisée par la commune en novembre 2012.

À suivre... La Ville engagera prochainement son Plan de Déplacement Administration, favorisant ainsi les déplacements alternatifs des agents municipaux.

Objectif 2-3 - Améliorer l'offre cyclable et les cheminements doux

Plusieurs années d'élaboration ont permis la validation du schéma cyclable du Val d'Europe, actuellement en cours de livraison. Deux tronçons emprunteront le territoire de Serris, au niveau de la Méridienne et du RD 406.

À suivre... Pour compléter l'action engagée par le SAN, la commune a engagé les réflexions sur son schéma cyclable pour achever, uniformiser et sécuriser le réseau constitué



Objectif 2-4 - Favoriser les transports en commun

Le réseau de bus Pep's est régulièrement adapté pour desservir les nouveaux logements, équipements et zones d'emplois. Ainsi, les récentes évolutions permettent de renforcer les liaisons entre le Bourg et le Centre Urbain de Serris et d'étendre l'offre en soirée. Pour favoriser le cadencement des bus et les rendre plus attractifs, des voies spécifiques ont été créées cours de la Gondoire, complétant le tronçon existant cours du Danube.

À suivre... Une réflexion est en cours pour poursuivre ces aménagements, préfigurant la création d'un véritable Transport en Commun en Site Propre.



Pépinière d'entreprises du SAN du Val d'Europe, à Serris

Objectif 2-5 - Diversifier l'activité économique

L'installation d'une signalétique spécifique au niveau du Bourg, l'accompagnement de nouvelles implantations... participent à la dynamisation d'une centaine de commerces et services. La commune organise chaque année une réunion des commerçants, élargissant cet événement aux entreprises depuis 2012.

La pépinière d'entreprises du SAN du Val d'Europe a ouvert ses portes en octobre 2012, accueillant aujourd'hui 14 entreprises dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

À suivre... En 2013, est prévue l'ouverture d'un télécentre à Serris, pour accueillir des salariés ou travailleurs indépendants.

Objectif 2-6 - Mobiliser les entreprises sur la prise en compte du développement durable

Située au Sud-Ouest de la commune, la ZAC du Couternois s'oriente vers une exemplarité en matière de développement durable, tant dans sa création (application d'une charte chantier vert...) et sa gestion (optimisation de la gestion des eaux...).

À suivre... La ville a défini un ensemble de critères intégrant les enjeux du développement durable, souhaités pour les futurs projets de développement économique.

AXE 3: VIVRE ENSEMBLE DANS UNE VILLE SOLIDAIRE

Être solidaire avec toutes les générations et avec les plus démunis, s'impliquer localement de manière associative, sportive ou culturelle... Autant d'actions essentielles au développement durable.

Objectif 3-1 - Poursuivre une gestion durable des modes d'accueil

Les structures Petite Enfance confortent les activités proposées comme le massage-bébé, développent leur partenariat avec le Réseau d'Assistantes Maternelles Intercommunal (échanges conviviaux, ateliers d'éveil bihebdomadaires...). Elles favorisent également un environnement sain pour les enfants (mise en place d'un programme national pour l'alimentation, utilisation de produits d'entretien Ecocert...).

À suivre... Pour son 4^e équipement Petite Enfance, la Ville mène une réflexion pour appliquer, dès le début du projet, une démarche d'engagement en faveur du développement durable, en vue d'obtenir un écolabel.

Objectif 3-2 - Sensibiliser les enfants au développement durable

En lien avec les écoles, les centres de loisirs participent chaque année à la Semaine du Développement Durable, en créant des activités ludiques. En 2012, près de 240 enfants ont été initiés au transport alternatif.

Chaque semaine, les repas des groupes scolaires intègrent une composante issue de l'agriculture biologique. En septembre 2012, un conseil consultatif d'enfants spécifique à la restauration scolaire a été créé. Les jeunes représentants participent aux Commissions Menus et font ainsi remonter les demandes de leurs camarades.

Objectif 3-3 - Favoriser l'information et l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale

En cours de finalisation, le Projet Éducatif Local constitue un outil cohérent et partagé par l'ensemble des acteurs de l'éducation. Dans ce cadre, le Festival "La tête ailleurs" a connu sa première édition en novembre 2012. Plus de mille personnes sont venues découvrir les animations variées, proposées à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

À suivre... L'équipement dédié aux jeunes sera implanté dans le centre urbain, à proximité de la future salle des fêtes, il devrait accueillir un Bureau d'Information Jeunesse.

Objectif 3-4 - Rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées

Plus de dix personnes assistent aux séances de sport adapté (pour les personnes ayant des troubles psychiques et mentaux), mises en place depuis 2 ans par l'ATTS. Par ailleurs, la ville a mis quelques heures à disposition des établissements spécialisées au sein des équipements sportifs sur 2012 (notamment la structure artificielle d'escalade).

70% des bâtiments communaux sont accessibles aux personnes handicapées ; le gymnase Olympe de Gouges est un exemple en la matière.

À suivre... Le TPB-ASRVE (club de tennis et de badminton) souhaite mettre en place des créneaux Handisport (pour les personnes ayant un handicap physique ou visuel) dès la rentrée scolaire 2013.

Objectif 3-5 - Intégrer les personnes âgées dans la ville

L'organisation de diverses manifestations à destination de tous les Serrissiens concourt à développer les relations intergénérationnelles. Par ailleurs, les personnes âgées bénéficient de services dédiés, comme la distribution de repas à domicile pour 13 d'entre elles en 2012. Chaque année, la Ville offre un repas festif à tous les aînés de Serris. Les personnes ne pouvant y participer reçoivent un coffret gourmet.

Objectif 3-6 - Promouvoir le patrimoine, la culture et le sport

Des stages "sport et culture" sont proposés aux jeunes durant les petites vacances scolaires. Environ 25 enfants participent à chaque stage organisé en partenariat entre la ville et certaines associations. Grâce aux actions municipales diversifiées, à l'engagement des associations, aux événements organisés, le sport est accessible à tous les Serrissiens.

À suivre... La réhabilitation des bâtiments attenants à la Ferme des Communes est à l'étude, afin d'y accueillir, entre autres, des associations artistiques locales.

Objectif 3-7 - Renforcer la solidarité locale et internationale

Pour conforter son implication dans ce projet, la Ville a accompagné des jeunes souhaitant monter des actions culturelles en faveur de l'épicerie solidaire. En 2012, grâce à ses bénévoles et ses partenaires, l'épicerie solidaire a pu aider plus de 90 familles.

À suivre... La Ville a proposé la mise à disposition d'un espace spécifique pour la création d'un potager de l'épicerie solidaire.



AXE 4: ÊTRE RESPONSABLE, UNE PRÉSERVATION PAR TOUS DU TERRITOIRE

Chacun peut agir pour réduire ses impacts sur l'environnement. Serris s'est engagée et ambitionne d'innover pour inscrire son modèle de développement dans une logique de faible empreinte écologique.

Objectif 4-1 - Développer des pratiques écoresponsables des services municipaux

Depuis quelques années, les moyens de communication municipale présente des actions de sensibilisation au développement durable. De plus, le magazine municipal est imprimé sur du papier recyclé, et les documents municipaux sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Grâce à la mise en place progressive d'équipements spécifiques et à l'incitation à des comportements responsables, la consommation municipale d'eau a diminué de $8\,\%$, celle d'électricité de $5\,\%$ et celle de gaz de $16\,\%$, entre 2010 et 2011.

À suivre... Il est prévu qu'un marché "Fournitures de bureau" soit attribué à une entreprise adaptée, qui emploie en majorité des personnes handicapées, au cours du premier semestre 2013.

Objectif 4-2 - Renforcer la performance énergétique des équipements publics

La réalisation de diagnostics sur les fluides consommés par les bâtiments publics a permis de mettre en place des actions spécifiques (19 bâtiments sont équipés de système de régulation). Les derniers équipements livrés par le SAN s'inscrivent dans une démarche Haute Qualité Environnementale.

À suivre... Faisant suite à l'audit photométrique de l'éclairage public réalisé en 2012, des actions d'optimisation seront développées à partir de 2013 afin de réduire la consommation d'énergie.

Objectif 4-3 - Inciter à la performance environnementale des logements

À Serris, le nombre de logements intégrant des critères de performance environnementale est en augmentation. Le Plan Local d'Urbanisme, en cours de révision, incitera à la construction de ce type de logements.

Objectif 4-4 - Maîtriser les consommations d'eau potable et valoriser les eaux pluviales

Au niveau des équipements publics, des systèmes de réduction d'eau potable sont progressivement installés. De plus, trois bâtiments municipaux



Gymnase Olympe de Gouges, un équipement Haute Qualité Environnementale

sont équipés de récupérateurs d'eaux pluviales : les centres de loisirs Les P'tits Loups et Henri Matisse, ainsi que le Gymnase Olympe de Gouges.

À suivre... L'installation de ces dispositifs de récupération va être étendue à d'autres équipements publics.

Objectif 4-5 - Mobiliser tous les acteurs du territoire pour développer une écogestion des déchets

À la suite d'un bilan interne, le tri sélectif a été généralisé à l'ensemble des bâtiments communaux : les bureaux sont équipés de doubles poubelles, les agents d'entretien sont formés au tri sélectif.

De plus, 26 collecteurs de papier ont été installés sur les équipements (administratifs, crèches, écoles, centres de loisirs...). Entre janvier et août 2012, plus de 4 tonnes de papier ont été collectés et recyclés.



Réunion publique à l'Hôtel de ville

Objectif 4-6 - Développer la démocratie locale par des moyens innovants

Pour renforcer les relations avec la quarantaine d'associations serrissiennes, le Service Animation & Jumelage a déménagé à la Maison des associations Equinoxe. Le Bénévolat a été mis à l'honneur lors d'une soirée conviviale en novembre 2011, 200 livrets sur le bénévolat ont alors été remis aux participants.

Pour favoriser la démocratie participative, la commune a poursuivi l'organisation de réunions de quartier durant le 2^e semestre 2012 et des réunions publiques dans le cadre de l'élaboration du PLU.

À suivre... La Ville souhaite renforcer la participation des Serrissiens dans le cadre d'ateliers thématiques.

Objectif 4-7 - Suivre et évaluer l'Agenda 21

Les Ambassadeurs du Développement Durable œuvrent au quotidien pour sensibiliser leurs collègues à l'écocitoyenneté, notamment en s'appuyant sur la Charte qu'ils ont élaborée.

Un outil de suivi, des comités politique (15 membres) et technique (8 membres) mesurent l'état d'avancement des actions programmées. Un bilan annuel à destination des habitants rend lisible l'avancée des actions.

À suivre... L'évaluation de l'agenda 21 est prévue à mi-parcours, soit en septembre 2014.

BILAN 2012 DE L'AGENDA 21 DE SERRIS





Hôtel de Ville de Serris 2 place Antoine Mauny - 77 700 Serris Tél. 01 60 43 52 00 contact@mairie-serris.net www.mairie-serris.net